



Direction départementale  
de la cohésion sociale  
de l'Eure

# Lettre des rythmes éducatifs

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative>

N° 90 – janvier 2020

## Les bonnes pratiques

**Cirque et respect du rythme de l'enfant !**

Sur la commune de X le projet cirque ne débute, avec les enfants de CP, qu'après les congés de fin d'année. En effet, les équipes enseignante et périscolaire ont constaté qu'en raison d'une fatigue physique en début d'année scolaire, il était plus judicieux de leur proposer des activités plus calmes jusqu'en décembre. Les activités cirque ne commencent pour les CP qu'en janvier une fois que le rythme de la « grande école » est intégré par les enfants.

## La culture s'anime en Normandie 2020/2021

La Direction régionale des affaires culturelles de Normandie lance un appel à projets d'éducation artistique et culturelle, sur le temps extrascolaire et/ou périscolaire, intitulé « # la culture s'anime en Normandie ». Cet appel à projets est ouvert aux associations du champ jeunesse et éducation populaire et/ou aux collectivités, en partenariat avec des professionnels du champ Culturel pour soutenir l'accompagnement des jeunes en éducation artistique et culturelle, interculturelle et numérique.

Dans le cadre du plan national en faveur de l'éducation artistique et culturelle et des politiques de démocratisation de l'accès à la culture, de développement et de formation des publics en cohérence avec le **Plan Normand pour la Jeunesse, le Plan mercredi**, et dans la logique de l'accord cadre signé entre la **Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, la DRAC, et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, la DRDJSCS**, l'appel à projets 2020/2021 « # la culture s'anime en Normandie » est lancé. Une présentation, illustrée de projets retenus, en a été faite le 11 décembre 2019 par la DRAC et la DDCS au Kubb à Evreux.

Pour être éligible les dossiers doivent être coconstruits dans le cadre d'un partenariat entre **une structure culturelle et/ou une équipe artistique professionnelle** qui

portera la demande de subvention sur le plan administratif et une **structure d'animation** accueillant des enfants et des jeunes organisés par des :

- centres d'animations, maisons des jeunes, maisons des jeunes et de la culture, centres socioculturels
- **Centres sociaux** relevant de la Caisse d'allocations familiales
- **Collectivités territoriales (communes, EPCI, etc.)**

Les projets sont destinés aux **publics** suivants : enfants et jeunes de 2 à 30 ans, en priorité les plus éloignés de la culture (jeunes des quartiers prioritaires et des zones rurales isolées, jeunes ayant le moins d'opportunités selon la terminologie européenne (JAMO)).

### Objectifs généraux :

- Accompagner les enfants et les jeunes dans une démarche active **d'ouverture artistique, culturelle et interculturelle**.
- Favoriser leur **rencontre avec les artistes**, les professionnels de la culture et des pratiques artistiques diverses.
- Mobiliser les institutions culturelles, les artistes et les professionnels de la culture, pour expérimenter des formes novatrices de médiation, au sein des structures d'animation.
- Favoriser l'émancipation et le **développement de l'esprit critique par l'ouverture culturelle** et la **découverte d'un processus de création**.
- Inciter à la **fréquentation des lieux de création et de diffusion** artistiques ou patrimoniaux du territoire.

### Caractéristiques du projet :

Le **binôme** structure culturelle/structure d'animation proposera un **projet spécialement conçu** dans le **cadre de leur partenariat** pour faire vivre une expérience artistique singulière aux enfants et aux jeunes. Ce projet sera **intégré au projet éducatif de la structure d'animation** et prévoira un travail de **médiation** autour de l'œuvre et de la **démarche de création** de l'artiste et/ou du professionnel de la culture.

Un projet ne peut se cantonner à proposer une suite de séances de pratique même s'il donne lieu à une pièce de théâtre ou à une exposition. Il s'agit pour les équipes artistiques de partager leur discipline, leur processus de création au cœur d'un projet qui fait écho à leur travail en cours ou récent.

Les domaines artistiques dans lesquels peuvent s'inscrire les projets sont :

<b>Patrimoine et arts de l'espace</b>	Monuments historiques-Archéologie- Musées-Architecture et urbanisme- Arts des jardins et du paysage- Arts du quotidien : design, métiers d'art
<b>Arts du spectacle vivant</b>	Théâtre- Musique- Danse- Arts du cirque- Arts de la rue- Mime, marionnette
<b>Arts du son et du visuel</b>	Arts plastiques : peinture, sculpture, dessin, photographie, illustration, bande dessinée, arts graphiques, arts sonores  Arts numériques  Cinéma, audiovisuel, vidéo
<b>Arts du langage</b>	Littérature écrite et orale : roman, nouvelle, conte, poésie, théâtre, essai, etc.

### Critères de sélection des projets :

- **Co-construction** effective du projet entre les deux partenaires et la description du rôle de chacun
- L'inscription du projet dans les principes **de l'éducation artistique et culturelle** et dans ceux de **l'éducation populaire**.
- Le **rayonnement de l'action** sur l'ensemble de la structure d'animation avec une bienveillance particulière pour les projets qui rayonneront également sur le territoire (implication des familles, partenariat avec d'autres structures, croisement avec d'autres publics)
- La **restitution** de l'action sous la forme la plus adaptée **et** la production d'une **trace physique** sur un support le plus adapté à sa diffusion et à sa valorisation ultérieure par les participants.
- La description des modalités de suivi et d'évaluation du projet.
- L'attention portée aux pratiques culturelles des jeunes et parmi elles à leurs pratiques numériques.

Les projets entrant dans le cadre du « **Plan mercredi** » bénéficieront d'une attention particulière du jury.

Seront prioritaires :

- Les meilleurs projets au sein de chaque département
- Les projets en zones rurales isolées et en quartiers politique de la ville
- Les publics les plus éloignés de la culture

L'appel à projets est téléchargeable en ligne sur le site de la DRAC Normandie et vous trouverez en pièces jointes le cahier des charges et le dossier de candidature.

Les dossiers de candidature devront comprendre la fiche de présentation du projet qui devront parvenir par courriel à la DRAC, à l'adresse :

**[eac-dc.drac.normandie@culture.gouv.fr](mailto:eac-dc.drac.normandie@culture.gouv.fr)**

**Avant le 11 février 2020, délai de rigueur**

Les services de la DRAC, de la DDCS et de la DSDEN peuvent accompagner les projets dans la mesure où une demande leur parvient suffisamment en amont de la date de dépôt des dossiers.

Contacts :

DRAC : Bruno PONSONNET : [bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr](mailto:bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr)

DDCS : Frédéric HEYBERGER : [frederic.heyberger@eure.gouv.fr](mailto:frederic.heyberger@eure.gouv.fr)

DSDEN : Isabelle QUILICI : [isabelle.quilici@ac-rouen.fr](mailto:isabelle.quilici@ac-rouen.fr)